



Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 09 février 2022

1. Informations générales

En premier lieu, Florent Malrieu informe les membres de la CFVU de la désignation de Iona Ayreault en qualité de vice-présidente étudiante en charge de la transition écologique et sociale, solidarité et dynamique associative.

Il indique ensuite qu'une réflexion est en cours concernant le calendrier de la prochaine année universitaire. Plusieurs pistes pour réduire de 5% l'empreinte carbone sont actuellement étudiées. Elles concernent les dates de fermeture de l'université lors de la période des congés scolaires. Une nouvelle semaine de fermeture (hors bibliothèques universitaires) pourrait être proposée soit au moment de la pause pédagogique de février soit autour des vacances de Noël.

L'usage du distanciel est exclu de la réflexion et les épreuves de seconde session devront être terminées au 30 juin.

La fermeture d'une semaine supplémentaire représenterait un tiers de l'objectif des 5% de réduction de l'empreinte carbone assignée par l'Etat aux établissements publics. Ces différentes propositions seront étudiées lors du conseil des directeurs des composantes (CDC) du 13 mars, de la CFVU du 16 mars, du comité social d'administration (CSA) du 23 mars et du conseil d'administration (CA) du 03 avril.

Florent Malrieu présente quelques nouveaux points d'information sur la nouvelle plate-forme nationale de candidatures en Master 1ère année : monmaster.gouv.fr (*principes, calendrier, ...*). La phase de paramétrage par les universités, aura lieu du 21 février au 16 mars. Les composantes, via les responsables administratifs, devront retourner les fiches de paramétrage complétées via l'utbox dédiée au plus tard le 28 février 2023.

Il signale également que le CA du 30 janvier, comme l'avait fait la CFVU, n'a pas voté les capacités d'accueil Parcoursup. Ce vote n'entraîne pas de remise en cause des arbitrages dans les composantes mais permet d'attirer l'attention sur la situation de l'université de Tours.

2. Désignation des représentants étudiants aux instances universitaires

La commission a été invitée à examiner et à approuver la désignation des représentants aux instances consultatives suivantes.

Les candidatures suivantes sont soumises au vote :



Conseils/commissions	Nombre de sièges à pourvoir	Candidatures	Nombre de voix obtenues	Sont proclamés.es élus.es
Conseil Service de santé universitaire	1	- Lilian BRUNEAU-MIGNON	34	- Lilian BRUNEAU-MIGNON
Commission exonération des droits d'inscription	2	- Dimitry ABAFOUR - Louna ASSOUMOU - Lucas ROVINA Blancs/Nuls/Non exprimés	30 23 10 5	- Dimitry ABAFOUR - Louna ASSOUMOU
Commission ad hoc d'exonération des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile	2	- Dimitry ABAFOUR - Enzo CASSEREAU	34	- Dimitry ABAFOUR - Enzo CASSEREAU
Commission des Relations Internationales (CORI)	2	- Enzo CASSEREAU - Emmanuelle FOUGERE	34	- Enzo CASSEREAU - Emmanuelle FOUGERE
Conseil de la documentation	1	- Corentin POUMAREDES	34	- Corentin POUMAREDES
Commission de suivi R1C(COPII)	1	- Lucien PERRUCHE	34	- Lucien PERRUCHE
Commission appels à projets CVEC	4 : 1 par secteur de formation	- Louna ASSOUMOU sect. 1 - Corentin POUMAREDES sect. 2 - Ilouna GOMEZ sect. 3 - Nathan RENAUDIN sect. 3 - Dimitry ABAFOUR sect. 4 Blancs/Nuls/Non exprimés	34 34 21 11 34 2	- Louna ASSOUMOU sect. 1 - Corentin POUMAREDES sect 2 - Ilouna GOMEZ sect. 3 - Dimitry ABAFOUR sect. 4
Commission césure	1	- Lucien PERRUCHE	34	- Lucien PERRUCHE
CVEC sociale	2	- Corentin POUMAREDES - Nathan RENAUDIN	34	- Corentin POUMAREDES - Nathan RENAUDIN

3. Pédagogie

2.1. Campagne d'accréditation offre de formation 2024/2028

Pascal Chareille fait un rapide récapitulatif du processus d'accréditation et rappelle que la visite du haut conseil de l'évaluation et de la recherche de l'enseignement supérieur (HCERES) aura lieu les 23, 24 et 25 mai 2023.

La liste des erreurs factuelles a bien été transmise au HCERES le 27 janvier mais toutes n'ont pas été retenues comme telles : le HCERES a une définition très stricte des « erreurs factuelles ».

Il rappelle également que les rapports d'évaluation du HCERES seront publiés avec les observations de l'établissement.

Quant à la nouvelle offre de formation, les fiches DA04 (avant intégration des remarques et recommandations du HCERES dans l'évaluation du bilan de la formation) et les projets de maquette (fichier XL « soutenabilité ») ont été validés par les conseils de composante et ont été déposés sur l'UTbox dédiée.

Le retour des fiches DA04 corrigées devra être effectif pour le 27 février sur l'UTBOX pour un dépôt sur la plateforme du HCERES au plus tard le 10 mars.

L'estimation de la soutenabilité n'a pas été finalisée : les données doivent être étudiées avec la plus grande finesse. Des visites seront programmées dans les composantes pour échanger sur ces questions.



Il est ensuite procédé à une présentation par les différentes composantes des modifications de leur offre de formation.

De manière générale, un accroissement du nombre de parcours est observé risquant d'entraîner une augmentation de la charge d'enseignement, même si des mutualisations sont annoncées. Des intitulés de parcours ont été modifiés afin de mieux répondre aux évolutions de maquettes.

Trois mentions de master sont supprimées en tant que telles :
Droit international - UFR droit économie et sciences sociales
Chimie et sciences des matériaux – UFR sciences et techniques
Management des PME-PMI – IAE Tours-Val de Loire

Quatre créations de mention sont demandées en lieu et place :
Droit privé - UFR droit économie et sciences sociales
Sciences et génie des matériaux - UFR sciences et techniques
Entrepreneuriat et management de projets– IAE centre val de Loire
Economie sociale et solidaire – EPU

Pour les licences générales, en grande majorité, la plupart des mentions ne proposent plus le module 3 à des modules d'autres formations dans le but de privilégier un renforcement des matières disciplinaires.

Les fiches retournées font également état d'un accroissement du nombre de demandes de créations de cursus de doubles licences à savoir :

- Double licence droit et sciences politiques – UFR droit, économie et sciences sociales qui impose par conséquent la création de la licence de sciences politiques afin de satisfaire aux exigences de la double diplomation.
- Double licence physique chimie – UFR sciences et techniques
- Doubles licences anglais italien et anglais allemand – UFR Lettres et langues

Le parcours Droit-Langues sera rattaché aux mentions Lettres-langues et Droit (au lieu de LEA et Droit).

La répartition des demandes d'accréditation par niveau de formation figure dans le tableau suivant :

	formations accréditées jusqu'en 2023-2024	demande accréditation 2024-2028	dont				
			ALL	SHS	DEG	STS	Autres
DEUST	1	1					
DUT -> BUT	11	10 mentions (25 parcours)					
LP	29	10 mentions (11 parcours)	0	1	2	7	
Licence	21	23 mentions (42 parcours)	5	7	4	6	1 SHS+STS
Master	44 (+3)	42 mentions (101 parcours)	6	10	14	10	1 SHS+STS 1 STS+DEG
Santé 1er cycle	7	7					
Santé 2e cycle	6	6					
TOTAL	119	99					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée